



Résolution du conseil syndical du **Snudi-FO 67**

Jeudi 17 juin 2021

Droits et libertés, salaires, assurance chômage, retraites, services publics, le Comité Confédéral National de Force Ouvrière considère que l'action interprofessionnelle, la grève interprofessionnelle s'il le faut, sont nécessaires face au comportement des pouvoirs publics et du patronat...

Le Conseil syndical du **SNUDI FO 67** partage la résolution adoptée à l'unanimité du Comité Confédéral National de Force Ouvrière qui a réuni à Paris les 27 et 28 mai, les secrétaires des 105 Unions départementales et 22 Fédérations **Force Ouvrière** (*Transports, Chimie, Métallurgie, Enseignement, Santé, Arts et spectacle, Alimentation ...*)

Le CCN réaffirme son attachement à la Charte d'Amiens. Il réaffirme d'une façon générale son opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical, rappelant par là le préambule des statuts de la **CGT-FO**. Le CCN rappelle la position permanente de la Confédération de refuser de donner des consignes de vote à l'occasion des élections politiques. Le CCN confirme ce positionnement pour les scrutins politiques à venir...

Le CCN alerte l'ensemble des structures de la Confédération sur les dérives anti républicaines et liberticides qui se multiplient. Il rappelle son attachement à l'Etat de droit, à la séparation des pouvoirs et à la défense d'une fonction publique républicaine.

(...) Le CCN dénonce l'état d'urgence, notamment sa prolongation sous la forme d'un régime transitoire, et en demande la levée immédiate et de toutes les mesures qui lui sont liées. Le CCN exige l'arrêt de la répression contre les militants syndicalistes.

Le CCN rappelle son opposition à la loi de sécurité globale. Il ne fait pas d'amalgame entre la remise en cause des libertés attaquées par cette loi dont il demande l'abrogation et la nécessité absolue de donner, sans délai, les moyens humains et matériels aux forces de sécurité dans l'exercice de leur mission et d'être protégés dans leur vie professionnelle et privée.

(...) Le CCN soutient les AESH (*accompagnant des élèves en situation de handicap*) qui se mobilisent pour un vrai statut, un vrai salaire, alors que le ministre de l'Education nationale leur oppose une précarité accrue avec une grille de rémunération en dessous du SMIC.

(...) Le CCN exige du gouvernement pour tous les services publics l'arrêt des suppressions de postes et de moyens et la création des postes et moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, dans les hôpitaux, les écoles comme dans tous les ministères confrontés à des restructurations. (...)

L'heure est à la préparation du rapport de force et à la mobilisation pour faire valoir les revendications à commencer par l'exigence de levée de l'état d'urgence et le rétablissement de tous les droits et libertés. (...)

Droits et libertés, salaires, assurance chômage, retraites, services publics, le CCN considère que l'action interprofessionnelle, la grève interprofessionnelle s'il le faut, sont nécessaire face au comportement des pouvoirs publics et du patronat qui utilisent la situation sanitaire pour accélérer la remise en cause des droits et acquis des salariés dans tous les domaines.

Le CCN réaffirme que **Force Ouvrière** est prête à l'action commune sur ses revendications.

Le CCN appelle toutes les Unions départementales à informer et mobiliser sans attendre tous les syndicats **FO**, leurs adhérents et militants, à lancer dès maintenant une campagne de réunions, rassemblements, meetings pour se préparer à l'action.

*Extraits de la résolution du CCN **FO** des 27 et 28 mai 2021*

Et le ministre dans ses conclusions du « Grenelle » prend prétexte de la situation chaotique qu'il a lui-même créée et entretenue par l'austérité, pour avancer vers la privatisation et la gestion de l'Ecole Publique calquée sur les entreprises privées !

Notre fédération a raison de s'y opposer et d'avancer dans l'unité la plus large possible la question d'une initiative envers le Ministère.

Le conseil syndical du **SNUDI-FO 67** réuni à Strasbourg le jeudi 17 juin 2021 dénonce le manque de postes, de remplaçants et d'AESH. Il estime qu'il faut multiplier les motions d'écoles et les faire connaître. Tout comme elle encourage ses adhérents à diffuser le plus largement possible la pétition commune intersyndicale/fédérations de parents d'élèves contre le Non Remplacement afin de préparer dans l'unité le rassemblement du mercredi 23 juin à Strasbourg Place de la République à partir de 12h

Salaire gelé, manque de postes, non remplacement, structures spécialisées démantelées, promotions et mutations à la tête du client, temps partiels, disponibilités, congés de formation, ruptures conventionnelles, ineat et exeat refusés !

Le Conseil syndical continue de revendiquer une hausse immédiate de 183 euros nets mensuels à l'image des camarades hospitaliers et le rattrapage du pouvoir d'achat à hauteur de 20% sans contrepartie.

Le Conseil syndical du **SNUDI-FO 67** constate que le projet de formation « Constellations » programmé cette année, avec en toile de fond le PPCR, ne répond pas comme le montre l'enquête à laquelle les adhérents ont répondu, à un réel besoin de formation.

En effet, les constellations ayant été imposées (impossibilité de les refuser, pressions diverses) ne correspondent à un besoin libre, individuel et personnalisé de formation. Outre le fait qu'elles ne représentent qu'une institutionnalisation du travail d'équipe, déjà pratiqué au sein des écoles, la crainte de devenir un moyen d'évaluation entre pairs se fait sentir.

Elles vont, de fait, à l'encontre du principe même de formation car, pour 81 % des interrogés, elles n'ont pas pris de sens dans le cadre de la pratique des collègues. Plus grave, elles n'ont, pour 76 %, pas eu d'impact positif sur les apprentissages des élèves, tout en monopolisant bien plus que les 18 h allouées.

Par ailleurs, les phases d'observations représentent à 68 % une source anxigène et de tensions au sein des équipes. Pour terminer, ces constellations n'ont pas modifié ce qui fonctionnait déjà au sein des équipes mais ne permettaient pas non plus de faire progresser unanimement les pratiques de chacun par manque d'apport extérieur.

Qu'en est-il de leur efficacité ? De la liberté et du droit de chacun à se former en fonction de ses attentes et besoins ? Qu'en est-il de l'adulte au centre de sa formation ?

Le Conseil syndical du **SNUDI-FO 67** dénonce la part modulable de la prime REP+ qui serait effectuée en « tout ou rien » : le montant de cette part variable serait le même pour tous dans une même école. C'est d'une certaine manière la logique de la « punition collective ». Le **SNUDI-FO 67** rappelle son opposition au principe des parts variables en général, processus d'individualisation des carrières à l'image du privé et demande l'augmentation de l'indemnité REP+ à part égale en commençant par pallier les injustices actuelles concernant les personnels exclus (AED, AESH et assistants sociaux notamment).

Le Conseil syndical du **SNUDI-FO 67** rappelle une nouvelle fois sa demande d'abrogation du PPCR, protocole non démocratique et qui remet en cause nombre de nos garanties statutaires.

Le conseil syndical du **SNUDI-FO 67** donne mandat au bureau pour porter toutes les revendications en matière de postes et conditions de travail lors d'une audience de fin d'année et défendre tous les dossiers qui lui seront confiés.

Le conseil syndical du **SNUDI-FO 67** invite ses adhérents à planifier dès maintenant des réunions d'informations syndicales pour informer, discuter et mobiliser tous les collègues dès le début de la prochaine année scolaire.

Strasbourg, le 17 juin 2021